



Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 novembre 2024 – 17h30

Lieu : salle communale – séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 2 août 2024 et approbation par les membres du conseil.

Point financier sur les travaux du bâtiment communal La Bexane

Il reste encore quelques petites finitions à terminer. Les entreprises sont peu réactives. On travaille à finaliser ce chantier avec l'architecte. On espère que le marché pourra être réceptionné d'ici la fin du mois de novembre d'autant plus que l'exercice financier 2024 sera clos à la même date. Il est important de pouvoir justifier le paiement des factures (factures acquittées) pour demander le solde des subventions.

L'attribution de la subvention du département en matière d'économie d'énergie n'a pas encore été notifiée.

Etude sur la vente des chalets

Il s'agit des chalets communaux n° 5 et 6.

Actuellement, seul le chalet n°6 est vacant, le chalet n°5 est occupé par un locataire à l'année.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) les classe en F. Il deviendra de plus en plus difficile de les louer. Les recettes couvrent déjà difficilement les frais d'entretien.

Il semble donc plus pertinent d'envisager de vendre à terme ces biens avant de devoir procéder à des travaux d'isolation coûteux.

La commune ne souhaite pas gérer en direct cette vente pour éviter la lourdeur des procédures de publicité, des visites répétées des biens, des négociations avec les clients, et de la gestion des procédures notariales.

Un dossier d'étude des chalets a été demandé à l'agence IAD représentée sur Prades par Laura Orméno.

Pierre Henrich présente le dossier. Cette agence connaît le contexte de notre site et a déjà un portefeuille de biens sur la commune. Le dossier d'analyse est distribué à chaque conseiller.

L'agence a estimé chaque chalet à 56 000€. Ces chalets sont habitables immédiatement.

Dans un premier temps, le chalet vacant n°6 sera mis en vente.

L'agence IAD appliquera ses critères pour sélectionner les acheteurs.

VOTE

- *Avis favorable sur le principe de la mise en vente des chalets.*
- *Décision de confier le mandat de vente à l'agence IAD*

(Catherine Zalduendo ne prend pas part au vote sur ce dernier point étant donné sa parenté avec l'agent immobilier IAD).

Etude devis voirie

Le revêtement de certaines rues de Prades est en mauvais état et des travaux de rénovation doivent être programmés.

Des devis ont été demandés aux entreprises COLAS et RESCANIERES. Une analyse de synthèse préparée par Hervé Peloffi est distribuée aux membres du conseil.

Le devis de COLAS s'élève à 103 420€ HT (124 104 € TTC) et le devis RESCANIERES à 129 611€ HT (155 533€TTC).

Les devis sont établis rue par rue. L'analyse fait apparaître des métrages et des estimations de coûts différents selon les entreprises, et présente des simulations de répartition des travaux entre les deux entreprises. Serait-il intéressant de scinder le marché en deux et de faire travailler les deux entreprises ?

Côté financement combien peut-on espérer d'aide de l'Etat et des collectivités territoriales dans le contexte actuel ? Le maire, qui doit rencontrer le secrétaire général de la Préfecture prochainement, demandera s'il est réaliste de déposer une demande d'aide DETR sur ce projet en 2025 et la voir aboutir (la précédente demande concernant La Bexane n'est pas encore soldée). Il ne faut pas espérer plus de 50% de financement dans ce domaine.

Etude du devis d'amélioration du ralentissement des véhicules sur la route

Pour renforcer le dispositif existant, l'adjoint au maire, a fait faire une étude pour un équipement complémentaire au niveau de la mairie : un coussin berlinois au centre du rétrécissement actuel et une barrière supplémentaire de chaque côté de la voie après les plots.

Ces nouveaux aménagements ont été validés par le représentant de la Direction des Territoires (DDT) de l'Ariège.

Le devis global s'élève à 2380€ HT (1200€ HT le coussin berlinois et 1180€ HT les 2 barrières).

Cet investissement est à inscrire au budget 2025.

Les installations actuelles seront démontées pour l'hiver aux alentours du 15/11 pour être remontées au mois de mai.

Point sur les travaux en cours

Stéphane, l'employé communal, a mené différents chantiers sur la commune :

- Rafraîchissement de l'appartement libéré au premier étage de l'école,
- Participation aux travaux de finition de la maison de la chasse,
- Reprise du revêtement des rues (trous grattés et comblés avec du béton)
- Préparation des décorations de Noël

Il faut penser à inscrire l'achat d'une débroussailleuse électrique au budget 2025.

La procédure d'intégration de Stéphane dans la Fonction publique territoriale a été lancée (stagiairisation d'un an avant intégration).

Questions diverses

La fibre

Le mardi 5 novembre, de 10h30 à 13h et de 14h à 17h30, l'opérateur Orange sera à Prades pour répondre à toutes les questions concernant les connexions et les abonnements,

Certains habitants de Prades ont déjà des rendez-vous courant novembre pour effectuer le raccordement.

Le conseil municipal, dans son devoir de neutralité, précise que le choix de l'opérateur pour un abonnement à la fibre en remplacement de l'ADSL (technologie qui va prochainement disparaître car remplacé par la fibre optique) peut être fait auprès de l'opérateur au libre choix de chaque pradéen.

Précision : à ce jour, seuls les opérateurs Orange et SFR sont en mesure de proposer des abonnements à la fibre. Les autres opérateurs (Bouygues, Free...) vont rapidement leur emboiter le pas.

11 novembre

Le dépôt de gerbe aura lieu à 11h30 au monument aux morts.

Un apéritif à La Bexane clôturera ce moment de mémoire.

Enquête Europe

L'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF), sur dénonciation, a mené une enquête concernant de prétendues irrégularités dans le cadre des subventions de la politique agricole commune, auprès du GAEC du Vignoble et de son gérant Hervé Peloffi, maire de Prades. La notification de la clôture de l'enquête, distribuée à chaque conseiller, fait état de la conclusion suivante :

« Après avoir mené à bien toutes les activités d'enquête nécessaires, le directeur général de l'OLAF a décidé de clore l'enquête sans recommander de mesures à prendre, étant donné que l'enquête n'a pas permis d'établir la moindre preuve de fraude ou d'irrégularité portant aux intérêts financiers ou autre de l'Union européenne. »

La séance du conseil municipal du 2 novembre 2024 est levée à 18h30